L'ESCOUADE

Document d'informations

Été 2023

CAMP DE JOUR L'ESCOUADE DE SAINT-GILLES

Horaire

Date : Lundi, 26 juin au 18 août 2023
Congé férié : Vendredi 30 juin 2023

Heures d'ouverture du TDJ

Avant-midi : 9h00 à 11h30
Dîner : 11h30 à 13h00
Après-midi : 13h00 à 15h30

Heures du service de garde

Matin : 6h45 à 9h00
Fin de journée : 15h30 à 17h30

Lieu

Les activités du TDJ se déroulent dans les locaux de l'École Étienne Chartier et du Centre Récréatif.

Tarification

TEMPS PLEIN 5 JOURS

AVEC SERVICE DE GARDE

1er enfant : 375.00 $

2ème enfant : 337.50 $

3ème enfant et suivants : 318.50 $

TEMPS PARTIEL 3 JOURS

AVEC SERVICE DE GARDE

1er enfant : 335.00 $

2ème enfant : 301.50 $

3ème enfant et suiv : 284.75 $

TEMPS PLEIN 5 JOURS

SANS SERVICE DE GARDE

1er enfant : 255.00 $

2ème enfant : 229.50 $

3ème enfant et suivants : 216.50 $

TEMPS PARTIEL 3 JOURS

SANS SERVICE DE GARDE

1er enfant : 235.00 $

2ème enfant : 211.50 $

3ème enfant et suiv : 199.75 $

À LA SEMAINE

AVEC SERVICE DE GARDE

1er enfant : 85.00$

2ème enfant : 76.50$

3ème enfant et suivants : 72.25$

Équipe TDJ

Afin de rendre l'expérience des plus intéressantes pour vos enfants, vous retrouverez dans ce document des informations utiles. Le terrain de jeux (TDJ) est l'endroit où ils pourront profiter de leur été et s'emmagasiner des souvenirs impérissables. Avec nos activités et nos journées thématiques, vos enfants ne s'ennuieront pas.

Fonctionnement

Coordonnateur du TDJ :

Le coordonnateur ou la coordonnatrice est responsable de la gestion générale du TDJ et du bon déroulement : ressources humaines, financières et matérielles, réservation des sorties, programmation générale, formations, etc. Ce sont les personnes à qui se référer en premier lieu. Elles s'occupent des différents suivis, des mesures disciplinaires, des évaluations de l'équipe du TDJ, etc.

Responsables du service de garde

Ces animateurs et animatrices, aide-animateurs et aide-animatrices sont responsables du bon roulement du service de garde. Elles sont les personnes à qui on se réfère lorsque les coordonnateurs ne sont pas sur place, pendant les heures de service de garde.

Animateurs et Animatrices

Les animateurs et animatrices assurent l'animation et la surveillance des enfants. Ils ont comme mandat d'élaborer une programmation avec des activités diversifiées. Ils assurent la sécurité des enfants ainsi que la discipline dans leur groupe respectif. Ils doivent appliquer le code de vie et les conséquences lorsque nécessaire. Ils voient également à la tenue des mesures d'hygiène imposées. Toutes les animateurs, animatrices, aide-animateurs et aide-animatrices ont suivi une formation par Formation Saveur afin de dynamiser leur rôle auprès de vos petits. Une formation de secourisme de 8 heures est aussi offerte aux personnels du terrain de jeux, renouvelable aux trois ans.

MON SAC À DOS DOIT CONTENIR :

-Une bouteille d'eau
-Un maillot de bain et une serviette
-Des chaussures adéquates (chaussures fermées qui tiennent bien le pied)
-Un chapeau ou une casquette pour se protéger du soleil
-Épipen et pompe d'asthme pour ceux qui en ont besoin

!! IMPORTANT !!

Une bouteille de crème solaire doit être mise dans le sac à dos **LA PREMIÈRE JOURNÉE DE CAMP**. Celle-ci restera au TDJ tout au long de l'été.
Il est recommandé d'identifier la bouteille au nom de votre enfant.

IDENTIFICATION DES EFFETS PERSONNELS

L'identification des effets personnels de votre enfant n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée. Il sera plus facile de redonner les objets oubliés au bon propriétaire. Ce qui n'aura pas été réclamé à la fin de l'été sera remis à la St-Vincent de Paul.

MON SAC À LUNCH CONTIENT :

-2 collations (une AM et une PM)
-Un lunch froid pour dîner (à privilégier sinon micro-onde disponible)
-Une gourde d'eau (**TRÈS IMPORTANT**)

ATTENTION AUX ALLERGIES

Veuillez ne pas apporter d'aliments d'aliment pouvant contenir de traces de noix ou d'arachides. Si possible, évitez aussi ce qui est allergène comme des œufs, des fruits de mer, etc.
Il est interdit aux enfants de partager leurs collations ou leur dîner afin d'éviter des problèmes à d'autres enfants.

Vêtements et accessoires proscrits :

Pour le confort et la sécurité des enfants, voici des items qui sont à éviter :

- Sandales de types gougounes ou souliers qui ne tiennent pas bien le pied.
- Vêtements et accessoires avec des inscriptions, des images ou des logos vulgaires et/ou discriminatoires.
- Vêtements déplacés et/ou malséants (mini-jupe, chandail bedaine, décolleté, etc.)
- Bijoux pouvant être accrochant
- Gommes et bonbons (pour la sécurité, éviter un étouffement)
- Objets de valeurs, argent, jeux électroniques, cellulaires, jouets personnels, etc.
- Médicaments non prescrits

Advenant le non-respect répétitif de cette liste de choses à proscrire, nous pourrions amorcer la procédure des manquements mineurs selon la situation. *(Se référer à la section **Règlements et sanctions.**)*

RESPONSABILITÉ

Nous ne sommes pas responsables des vols, des objets perdus ou endommagés. À noter que lors de leur arrivée au TDJ, les enfants ont des sections par groupe pour disposer de leurs effets personnels. Nous demandons aussi à ce que les jeunes ne s'échangent rien entre eux.

Service de garde

Fonctionnement

Lors des périodes de service de garde *(se référer à la section **Horaire**)*, les enfants sont majoritairement en jeux libres ou font des activités comme du coloriage, des jeux de sociétés, jeux extérieurs, etc.

Le service de garde s'adresse aux enfants dont les parents ont fait la demande à l'inscription. Cependant, si vous désirez utiliser une période pour le matin et/ou pour la fin de la journée, ou pour les deux périodes, vous devrez les payer en service de garde quotidien. La somme exacte vous sera facturée.

ATTENTION!

Le matin, lorsqu'un enfant se présente au TDJ avant 8 h 45 ou reste après 15 h 45, nous le comptons parmi le service de garde. Il y aura un avertissement de donné à l'enfant. Si celui-ci reste, il y aura une période de facturée. Le matin, lorsqu'un enfant se présente au TDJ avant 8 h 45 ou reste après 15 h 45, nous le comptons parmi le service de garde. Il y aura un avertissement de donné à l'enfant. Si celui-ci reste, il y aura une période de facturée.

Pour les enfants non-inscrits au service de garde : vous pouvez utiliser le service (matin et soir inclus) au coût de 5$ par jour, ceci pour un maximum de 5 fois.
La facturation de ces frais se fera dans la semaine précédent la fin du TDJ et sera payable par carte de crédit en accédant à votre dossier citoyen en ligne ou payable par chèque ou argent.

Arrivée

Vote enfant doit arriver par la zone débarcadère située vers l'arrière par la rue de L'Aréna.

Pour ceux qui sont habitués avec le fonctionnement du transport scolaire, ce sont les mêmes consignes d'arrivées. Quelqu'un sera à cette entrée pour accueillir votre enfant jusqu'à 9h00 et y faire le contrôle des présences. Votre enfant doit être arrivé pour cette heure sinon, il faut nous aviser soit par téléphone ou par le Messenger du TDJ.
En cas de pluie, nous ferons les arrivées par la porte d'entrée principale de l'école. Merci de rester vigilent et prudent afin d'assurer la sécurité de tous.

***Aucun parent ou autre personne qu'un membre du personnel du terrain de jeux ne peut se présenter dans les locaux de l'école et/ou de l'aréna.**

IMPORTANT – RETARD

Si vous venez porter (**de façon exceptionnelle**) votre enfant plus tard, il est obligatoire de communiquer avec nous pour que quelqu'un aille le chercher à l'accueil.

Départ

Si votre enfant ne reste pas au service de garde, son départ se fera au même débarcadère qu'à l'arrivée. Si votre enfant demeure au service de garde, vous devrez vous présenter à la porte d'entrée principale de l'école, quelqu'un sera à l'entrée pour appeler votre enfant.

Retard

Après 17 h 30, nous contacterons le parent. Dépassé cette heure, des frais s'appliqueront.

IMPORTANT

Aucun mémo papier ne sera accepté ni de message verbal fait par votre enfant. Si vous nous informez qu'une nouvelle personne vient chercher votre enfant, nous pourrions lui demander une pièce d'identité. **Dans le doute, nous garderons votre enfant au service de garde.**

Règlements et sanctions (à lire avec votre enfant)

Code de vie

Considérant que le TDJ se veut :

- Un milieu accueillant, stimulant, plaisant, respectueux et sécuritaire pour tous.
- Une belle activité pour nos enfants où ils seront bien encadrés et se sentiront bien.
- Une expérience inoubliable.

Quand je suis au TDJ, je :

- Respecte les autres enfants et le personnel dans mes paroles et mes gestes.
- Respecte le matériel et les lieux.
- Respecte les règles et le code de vie.
- Respecte les limites du terrain des loisirs et de l'école.
- Demeure sous la supervision de mon animateur ou animatrice, et je dois l'informer de mon arrivée et de mon départ.

Aussi, je :

- Arrive à l'heure en tout temps.
- Peux quitter lorsque j'ai averti mon animateur ou animatrice et qu'il m'a donné la permission de partir.
- Peux quitter avec les personnes autorisées seulement.
- Démontre une attitude positive.
- Garde mon rang et je marche lors des déplacements.
- Adopte un langage respectueux et poli.
- Demande la permission avant de prendre du matériel.

Si je choisis de ne pas respecter ces règlements, voici les conséquences :

Manquement mineur

Actions posées : mauvais langage, querelle, désobéissance, insulte, refus de participer, etc.

Pour chaque intervention qui s'y prête, nous pourrons demander à l'enfant un geste réparateur en lien avec l'action posée. (Voir l'encadré **La distinction entre manquement mineur et manquement majeur**)

Mesures disciplinaires

- Transmission d'un avertissement verbal.
- Discussion et recherche active de solutions concrètes avec l'animateur-animatrice
- Retrait ou non-participation à une activité.
- Rencontre avec les coordonnateurs et appel aux parents selon la situation.
- Avis disciplinaire et rencontre avec les parents
- Expulsion d'une journée
- Expulsion définitive du TDJ

Manquement majeur

Actions posées : violence physique et/ou verbale, langage à caractère sexuelle, intimidation, bris de matériel, crise de rage, fugue ou tout autre acte qui compromet sa sécurité ou celle des autres.
Un manquement majeur constitue une atteinte grave au bien-être physique et psychologique d'une personne, un danger, de même qu'une entrave à la sécurité. (Voir l'encadré **La distinction entre manquement mineur et manquement majeur)**

Mesures disciplinaires

- Retrait immédiat de son groupe
- Rencontre avec l'animateur-animatrice, les coordonnateurs et les parents
- Selon la gravité de l'action : avis disciplinaire ou suspension d'une à trois journées
- Si récidive, suspension ou expulsion définitive du TDJ

DISTINCTION ENTRE MANQUEMENT MINEUR ET MANQUEMENT MAJEUR

(Inspiré de la Commission scolaire des Découvreurs, seduc.csdecou.qc.ca)

« Nous distinguons deux types de manquement : mineur ou majeur. La distinction entre ces deux types fait référence à la gravité de la situation.

Un **manquement mineur** concerne la gestion quotidienne du groupe (refus de faire les activités proposés, refus de conséquences ou de consignes, argumentation, déplacements sur le terrain et dans l'aréna sans avoir demandé, etc.). L'encadrement de ce type de manquement consiste en la mise en place de mesures d'aide pour l'enfant avec des trucs que l'enfant et la monitrice ou le moniteur auront trouvés ensemble.

Cette démarche est modulée selon la fréquence, la durée et l'intensité de chaque manquement mineur. Nous pourrions demander un geste de réparation à l'enfant selon la situation. La collaboration du milieu familial est favorisée ici. Il est à noter qu'une accumulation de manquements mineurs ne peut se transformer en manquement majeur. Toutefois, la procédure des sanctions s'enclenchera et pourra mener à une éventuelle expulsion.

D'autre part, un **manquement majeur** constitue une atteinte grave au bien-être physique et psychologique d'une personne (violence physique ou verbale, intimidation, harcèlement, menaces), un danger (pour soi, les autres ou l'environnement), de même qu'une entrave à la sécurité que doit nécessairement assurer le terrain de jeux à toute personne se trouvant sur son territoire.

L'encadrement de ce type de manquement consiste en la mise en place d'un arrêt d'agir et du retrait du groupe pour l'enfant qui compromet sa sécurité ou celle de son entourage immédiat. Il s'agit ici de livrer un message clair. On lui indique que le comportement manifesté est dangereux et inacceptable. C'est à ce moment qu'il y aura rencontre avec la monitrice ou le moniteur, la coordonnatrice et le parent pour établir la conséquence. »

Enfants malades

Lorsque vous constatez que votre enfant souffre d'un ou de plusieurs signes et/ou symptômes (fièvres, toux, etc.), ne prenez aucun risque et gardez votre enfant à la maison pour éviter une propagation des symptômes aux autres enfants. Veuillez nous en faire part afin d'être plus vigilants à ces symptômes au TDJ.
Si nous constatons certains symptômes chez votre enfant, nous vous contacterons selon les renseignements et les coordonnées données à l'inscription. Selon son état, nous le retirerons de son groupe et il sera isolé des autres enfants en demeurant sous la supervision d'un employé du terrain de jeux.

Poux

Si vous remarquez des lentes ou des poux chez votre enfant, veuillez le garder à la maison et communiquez rapidement avec les coordonnateurs du TDJ pour les informer.
Si un membre de l'équipe remarque qu'un enfant a des lentes ou des poux, ses parents seront contactés.
Vous devrez faire les traitements nécessaires afin que votre enfant puisse revenir au TDJ. Pour éviter une plus grande propagation, nous comptons sur votre bonne foi pour contrer ces problèmes.

Premiers soins, blessure

En début d'été, les animateurs et animatrices reçoivent une formation de secourisme en camp de jour. Ils sont donc en mesure d'intervenir auprès de votre enfant advenant une blessure mineure.
Si votre enfant se blesse plus gravement, nous aviserons un parent de la situation dans les plus brefs délais. Si nous ne pouvons vous joindre, nous contacterons la personne désignée en cas d'urgence (autre que les parents). Advenant aucune réponse, les coordonnateurs prendront les décisions nécessaires pour le bien-être de votre enfant.

911

L'équipe d'animation ne peut prendre la responsabilité de transporter un enfant dans un véhicule appartenant à un membre de l'équipe en cas de blessures majeures (coup à la tête, crise d'angoisse, coup de chaleur, chute, bras ou jambe cassé, réaction allergique, etc.).

- Les frais du transport en ambulance sont à la charge des parents.
- Aucun enfant ne quittera le TDJ seul en ambulance; une personne de l'équipe du TDJ l'accompagnera.
- Pendant le transport en ambulance, si personne n'a été rejoint avant le départ, une autre personne de l'équipe du TDJ sera mandatée pour s'assurer de vous joindre (parents ou personnes désignées pour les urgences).

REÇU D'IMPÔTS POUR FRAIS DE GARDE (RELEVÉ 24)

Un reçu (Relevé 24) sera acheminé à tous les parents qui auront payés l'inscription au camp de jour de leur enfant.

Celui-ci sera émis via postal avant la fin du mois de février de chaque année. Ce reçu sera nécessaire pour produire votre déclaration d'impôt de l'année en cours.

Il est important de cocher la case RELEVÉ 24 lors de l'inscription sur votre compte accès cité.

REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION

La politique de remboursement est la suivante : il est possible pour les parents de désinscrire leur enfant du camp de jour et de bénéficier d'un remboursement complet -5% de frais d'administration si la demande est faite avant le 1er juin.

Entre le 1er juin et l'ouverture du camp (26 juin) un montant de 50.00$ sera conservé par la Municipalité.

Dès l'ouverture du camp, aucun remboursement ne sera effectué sauf si l'arrêt du service du Terrain de Jeux se devait obligatoire pour des raisons majeures.